

ADMISSION

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), établissement assurant la prise en charge médicosociale des personnes cérébrolésées, est intégrée à un établissement public de santé.

La Maison d'Accueil Spécialisée reçoit des personnes majeures des deux sexes, âgées de moins de soixante ans, sauf cas particulier, cérébrolésées, dépendantes, et nécessitant une surveillance et des soins réguliers. L'admission est prononcée par la direction après avis favorable du directeur médical de pôle, du médecin responsable de la Maison d'Accueil Spécialisée, du cadre de santé et après une orientation MAS de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

En fonction de l'état de santé du futur résident, l'équipe thérapeutique de la MAS peut être amenée à proposer une période d'essai de façon contractuelle avec le résident, sa famille ainsi qu'avec l'institution dont il est issu.

GHR MULHOUSE SUD ALSACE

68100
87, AVENUE D'ALTKIRCH

 03 89 64 64 64

 **CONTACTEZ-NOUS**